

N°59  
Mai 2019



L'ECHO de Trans

C'EST LE PRINTEMPS



Directeur de la publication : Jacques Lecoïnte  
Rédacteur en chef: Patricia Doussaint-Morenaval  
Graphisme et maquette : Stéphanie Jankowski  
Impression : Pub Store à Draguignan  
Tél : 04 94 84 71 09  
Photos : Mairie de Trans en Provence & René  
NORMANT (libre de droit)  
Périodicité : trimestrielle  
Publication municipale  
Dépôt légal à parution  
Tél : 04 94 60 62 27

## NUMEROS UTILES

**Mairie** : Av. de la Gare: 04.94.60.62.49  
**Télécopie** : 04.94.60.62.20  
**Site** : www.transenprovence.fr  
**Facebook** : Mairie de Trans en Provence  
**Etat civil**: 04.94.60.62.10  
**Centre technique & Urbanisme** Le Plan : 04.98.10.43.20  
**C.C.A.S.** Av. Beaulieu : 04.94.99.23.62  
**Affaires scolaires** : 04.94.99.23.64  
**Ecole maternelle** : 09.67.27.97.92  
**Ecole élémentaire** : 04.94.60.62.21  
**Pôle Sports, Jeunesse, Culture et Vie associative** :  
**Directeur** : 04.94.60.62.13 ou 06.24.02.02.18  
**Secrétariat ALSH** : 04.94.99.69.90  
**Secrétariat Club des Jeunes** : 04.94.70.84.81  
**Bibliothèque** : 04.98.10.42.15  
**Police Municipale** : 04.94.60.62.37  
**Police Nationale** : 17 ou (112 sur portable) ou 04.94.39.44.00  
**Pompiers** : 18 ou 04.94.60.66.00  
**S.A.M.U** : 15  
**Hôpital de Draguignan** : 04.94.60.50.00  
**SAUR dépannage urgences** : 04.94.67.77.78  
**EDF dépannage** : 08.10.33.30.83  
**GAZ dépannage** : 04.94.41.41.00  
**PHARMAGARDE** : 08.92.46.45.45

# Sommaire

p.01 : Numéros utiles

p.02 : Editorial

p.03 à 06 : Vie au village

p 07 : En bref

p.08 à 10 : Finances publiques

p.11 : Nos platanes

p.12 : Canal et CCF

p.13 : Groupes politiques

p.14 : Agenda & Etat civil

p.15 : A CONSERVER





Jacques LECOINTE  
Maire de Trans

## Editorial

Le vote d'un budget est toujours un moment important, coïncidant avec l'arrivée tant attendue du printemps. Cette année encore, notre budget a majoritairement été adopté par le Conseil Municipal. Il est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des services municipaux et des élus.

Dans un contexte difficile, exigeant toujours plus de maîtrise de la dépense publique, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux.

La priorité de notre budget porte sur l'investissement de la construction de la nouvelle école maternelle qui sera terminée cette année.

Prévoir l'évolution de notre commune en programmant des investissements, maîtriser les coûts de fonctionnement tout en maintenant une grande qualité de nos services au public, veiller au juste équilibre entre préservation de l'environnement et cadre de vie tout en accompagnant l'arrivée de nouveaux habitants, tel est le cadre dans lequel nous orienterons notre budget 2019 au service des projets pour un développement harmonieux de notre commune.

Le printemps c'est aussi l'arrivée des manifestations et festivités, et nous vous proposons donc le programme de ces événements. Il se passe toujours quelque chose à Trans et je salue le dynamisme des associations et du service événementiel.

Je vous souhaite une excellente lecture.



# Vie au village

## Du nouveau au «Renouveau»

Depuis quelques jours ils ont pris la relève du bien connu établissement face à l'église pendant longtemps tenu par notre regretté « Jacky ».

Chantal et Didier GAILLARD, secondés par le chef en cuisine « Ago » vous accueillent au bar le « Renouveau » et vous proposent tous les jours un plat, des pizzas et de temps en temps des spécialités antillaises. Une soirée karaoké aura lieu comme auparavant une fois par mois.

Ouvert tous les jours sauf le dimanche et le lundi après-midi.

Tél : 09.54.04.57.17



## Ouverture de L'épicerie de la gare

« L'épicerie de la gare » a ouvert ses portes jeudi 4 avril 2019 au cœur du village, dans les anciens locaux de la police municipale.

Christophe Coquard vous y propose une large gamme de produits bio, locaux, et régionaux, dont de nombreux fruits et légumes de saison, et chaque vendredi, retrouvez un produit de la mer (et sur commande).

Un service drive et la livraison à domicile sont possibles, et l'épicerie devient un dépôt de pain le soir après la fermeture des boulangeries de la commune !

Autre service appréciable : prochainement, le commerce de M. Coquard est destiné à devenir également un point relais et presse.

Horaires d'ouverture :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi :

de 7h30 à 13h et de 15h à 20h30

Dimanche : de 8h à 13h

Fermé le mercredi

Adresse : 29 avenue de la gare

Tel : 04.94.85.79.54 ou 06.51.55.17.25

Facebook : « L'épicerie de la gare »

## MZ Services

MZ services est une petite entreprise du village, qui vous propose des services de petit bricolage et de jardinage. Déclarée en aide à la personne, elle vous permet de bénéficier de réduction ou crédit d'impôt à hauteur de 50% des sommes engagées.

Pour toute demande de renseignement ou devis :

1471 chemin de la Motte

83720 Trans en Provence

Tel: 06.75.70.99.60

E-mail: mzservices@laposte.net

Facebook : MZ services



## Cash Piscines

L'enseigne CASH PISCINES spécialiste de la piscine et du spa vient d'ouvrir un magasin, en bordure de la RD 1555 (ancien Décathlon).

Cash Piscines offre un large choix d'articles afin de choisir, équiper et entretenir votre piscine mais aussi des articles pour jouer et profiter de celle-ci (piscines bois, piscines hors sol et enterrées, spas, équipements de piscine, matériel d'entretien et jeux...)

Ouvert tous les jours sauf dimanche 9h-12h/14h-19h

Mail : draguignan@cash-piscines.com

Tél : 05 36 28 30 30



## UNE TRANSIANNE EN COURSE

Après Melody dont nous avons longuement parlé dans une édition précédente (N°55), une Transianne vient de remporter pour la deuxième année consécutive la course de côte de la Région PACA.

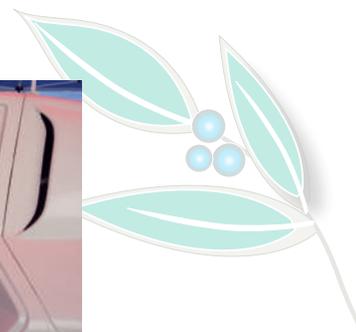
Marie VOLBART, varoise de naissance et belge d'adoption a tout d'abord été championne de balltrap.

De retour dans le Var, elle fait l'école de pilotage (Winfield Racing School) du Castellet et en 2012 elle rencontre son mari avec lequel elle va construire son projet venant de cette passion commune de l'automobile.

Ils pilotent alternativement un prototype de course (de 200 ch et 460 kg), et participent depuis 2017 aux championnats des courses de côte de la région PACA.

Elle finit 1ère au championnat féminin des courses de côte en 2018. Cette championne a 72 ans. Respect et bravo !

Marie VOLBART : 06.70.39.97.50 / tralov@gmail.com



## FOIRE de PRINTEMPS

Les « PRINTANIALES 2019 » ont eu lieu ce dimanche 7 avril.

Le printemps n'était certes pas au rendez-vous et les nuages ont été parfois menaçants mais la journée fut fort réussie.

Les nombreux visiteurs ont pu profiter de cette riche journée : chiner au vide-grenier du centre-ville, déguster et acheter des produits artisanaux, fleurir balcon et jardins ou tout simplement découvrir la magnifique exposition de photos et de matériel photographique de l'association ART DECLIC.



# CARNAVAL

## 10 ANS

### LE CARNAVAL A FÊTÉ SES 10 ANS

Le traditionnel CARNAVAL s'est déroulé le 10 mars dernier.

Comme chaque année la météo était incertaine mais personne n'a manqué ce rendez-vous un peu particulier puisque le Comité des Fêtes fêtait les 10 ans du Carnaval.

A cette occasion, de nombreuses photos des années précédentes étaient exposées dans les rues du village.

Journée réussie et fort animée pour un défilé hétéroclite où les différents thèmes de la décennie passée ont été repris.

#### Participants :

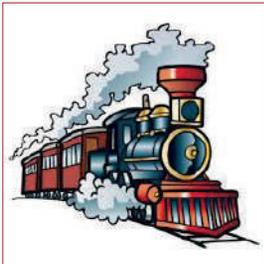
Association des Commerçants (apéritif d'ouverture)  
 ARIA (animation de l'apéritif d'ouverture)  
 Comité des Fêtes (char « Trans Circus »)  
 Arc en Ciel (char « Les Trans 'Olympiades »)  
 La Paroisse (char « Trans entre dans l'Histoire »)  
 Les P'tits loups (Music 'à Trans)  
 La G.V (Tout en couleurs)  
 L'Alase et Comité de jumelage (Trans fait son cinéma)  
 Les Nistouns ( Trans Circus)  
 Cantoua Air Soft (Les Carnavals du monde)  
 Le stade transian (Sur la route des métiers)  
 Escola deï Moulin (panneaux photos et chants en provençal)  
 L'ALSH (Caramantran)  
 CCFF et RCSC (sécurité)





«Une décennie carnavalesque»

## Association des usagers de la gare les Arcs-Draguignan (AUGAD)



L'AUGAD est une association de type 1901. Association indépendante, adhérente de la FNAUT (Fédération Nationale des associations d'Usagers des Transports), elle est un interlocuteur reconnu de la SNCF, de la Région et des institutions de la Dracénie.

Elle recueille toutes les informations utiles venant des usagers du train et des transports en relation avec la gare des Arcs-Draguignan. Ses actions ont pour but d'intervenir auprès de la SNCF et de la Région et plus largement auprès des élus concernés afin de faire reconnaître les demandes des usagers de la gare les Arcs-Draguignan (aménagement de la gare, ouverture et horaires des guichets, fréquence et horaires des TGV et TER, liaisons bus, parkings, etc...).

(cotisation : 5€ par an)

Contact :  
AUGAD BP13 83460 Les Arcs sur Argens  
contactaugad@gmail.com  
www.augad.fr

## Fermera ? Fermera pas ?

Une pétition circule actuellement dans divers commerces annonçant la fermeture de la Poste...

Pour avoir reçu le 25 mars dernier les représentants de la Direction Régionale de la Poste, M. le Maire est très étonné de la nouvelle qui circule et qui n'a en aucun cas été confirmée lors de cet entretien.

En effet lors de cette entrevue un document a été présenté ayant pour but une réflexion sur l'offre de services postaux rendus dans la commune afin d'établir un dialogue entre la collectivité et la Poste. Certes, les chiffres de fréquentation appellent à réfléchir quant à (peut-être) une réorganisation partielle de l'ouverture au public mais il n'a été en aucun cas question de fermeture.

Fausse nouvelle, rumeur ;... annonciatrices d'une campagne des futures élections... ???



## Forêt communale de la Darboussière

Dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier, le programme d'actions de l'aménagement de la forêt (2013-20132) prévoit des travaux chaque année.

En 2018, l'Office National des Forêts s'est acquitté de :

- La pose d'un panneau informatif sur l'ouverture et la fermeture du massif.
- Le remplacement des plots détériorés de l'aire d'accueil ainsi que la mise en place de signalétiques routières.

L'entretien et la peinture de placards et liserés de la limite nord-ouest.

M. GODANO, Adjoint à l'Environnement et à la Sécurité a réceptionné ces travaux et a pu constater l'excellent travail des agents de l'O.N.F.

## On cartonne avec le tri

Finis les cartons qui traînent, chez soi ou en attendant leur dépôt en déchèterie, ou jonchant le sol au pied même des points d'apport volontaire, faute de rentrer dans les colonnes...

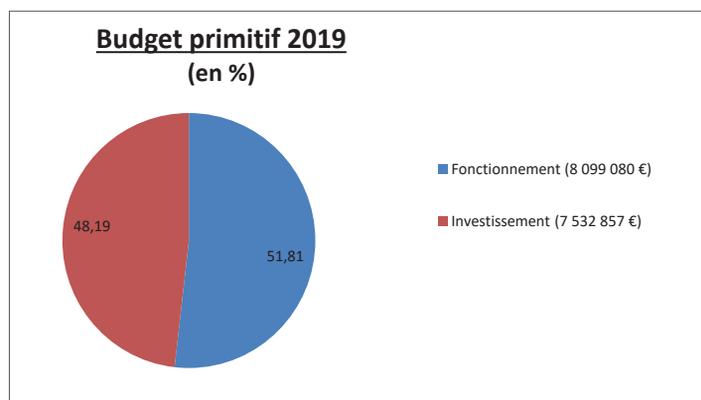
Des colonnes spécifiquement dédiées au recyclage des cartons de toutes tailles ont été installées sur la commune :

- Point d'apport volontaire chemin des Suous
- Point d'apport volontaire rond-point GAMLITZ (près du vétérinaire)
- Point d'apport volontaire au stade



# BUDGET 2019

Le rapport d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif 2019 ont eu lieu respectivement les 5 février et 28 mars 2019. Comme annoncée lors du rapport d'orientation budgétaire, la priorité pour 2019 est de terminer les travaux de construction de la nouvelle école maternelle et de prévoir une somme importante pour le remboursement de l'emprunt relais de **1 500 000 €**. A cet effet, La somme de **1 000 000 €** a été prévue au budget primitif 2019.



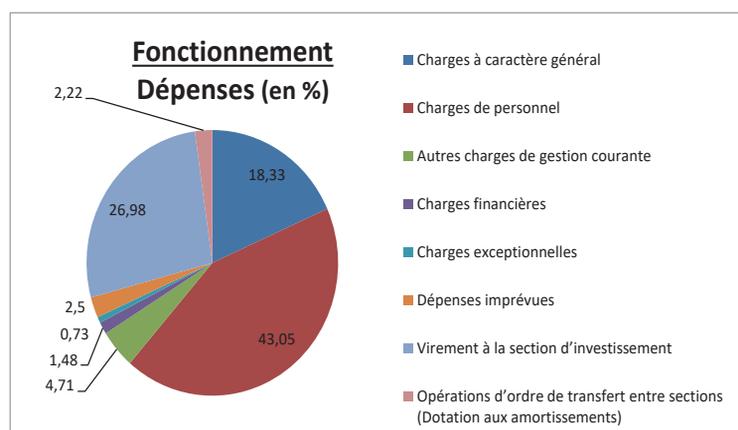
Le budget 2019 de la Commune présente un total de **15 631 937 €** en dépenses et en recettes (y compris les restes à réaliser de l'exercice 2018 en investissement)

Ainsi le budget se décompose comme suit :

- **8 099 080 €** en fonctionnement soit **51,81 %** du budget total
- **7 532 857 €** en investissement soit **48,19 %** du budget total

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, les principales dépenses se répartissent comme suit :

## Dépenses

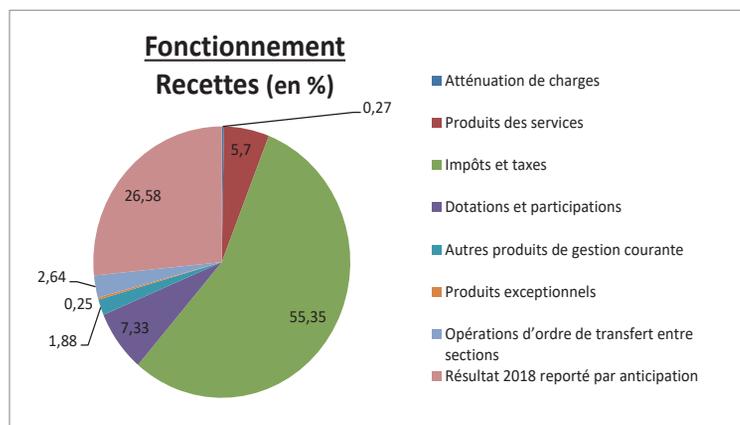


- 1) Charges à caractère général : **1 484 634 €**
- 2) Charges de personnel : **3 487 033 €**
- 3) Autres charges de gestion courante : **381 809 €** dont
  - Contribution au CCAS : **126 885 €**
  - Subventions aux associations : **135 650 €**

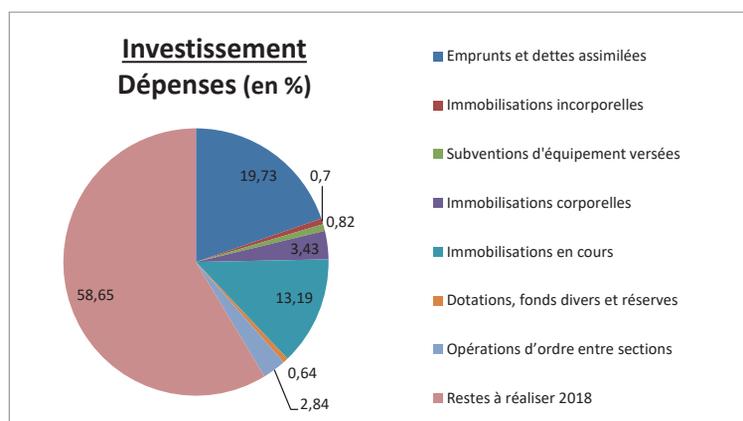
- 4) Charges financières : **119 529 €** (remboursement des intérêts de la dette)
- 5) Charges exceptionnelles : **59 000 €** (notamment **45 000 €** pour la participation à la réalisation de logements sociaux)
- 6) Dotation aux amortissements : **179 515 €**
- 7) Dépenses imprévues : **202 311 €**
- 8) Virement à la section d'investissement : **2 185 249 €**

## Recettes

- 1) Produit des services : **461 500 €**
- 2) Atténuations de charges : **21 328 €** (remboursement arrêts maladie, contrats aidés)
- 3) Impôts et taxes : **4 483 077 €**
- 4) Dotations, participations, subventions : **593 764 €**
- 5) Autres produits de gestion courante : **152 579 €**
- 6) Produits exceptionnels : **20 000 €** : remboursements de sinistres et divers
- 7) Opérations d'ordre de transfert entre sections : **213 873 €** (subventions 2018 transférables au compte de résultat + Travaux en régie 2019)
- 8) Résultat de clôture 2018 de fonctionnement reporté par anticipation au budget primitif 2019 : **2 152 959 €**



Concernant le budget d'investissement, celui-ci sera principalement consacré comme en 2018 à la construction de la nouvelle école maternelle.



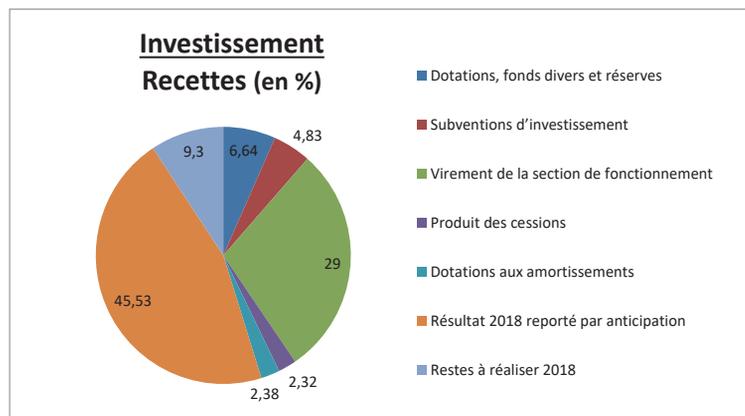
Ainsi, les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à **7 532 857 €** avec les restes à réaliser de 2018 (**4 418 163 €** dont **4 212 000 €** pour la construction de la nouvelle école maternelle) et portent principalement sur les réalisations et acquisitions suivantes :

- Antivirus et nouveau site internet pour la mairie pour **19 511 €**
- Subventions pour participations travaux pour **61 454 €**
- Acquisition de matériels techniques et outillages de voirie pour **102 724 €**
- Acquisition de matériel informatique et vidéo surveillance pour **23 514 €**
- Acquisition de mobiliers pour **24 770 €**
- Travaux bâtiments pour **102 000 €**
- Divers travaux de voirie pour **891 385 €** avec notamment un aménagement sécuritaire au niveau de la nouvelle école, des travaux de voirie Chemin de Trans au Puits du Bel Eouvé, Chemin du Peybert, Chemin du Peïcal, création d'un parking rue de La Motte, création d'un bassin de rétention quartier des Suous, mise en place de points lumineux chemin des Suous et reprise de deux courts de tennis.

Le remboursement en capital des emprunts est de **486 624 €** (annuité de la dette en capital) + **1 000 000 €** (provision pour le remboursement du prêt relais de **1 500 000 €** concernant la construction de la nouvelle école maternelle).

### Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- Subventions d'investissement : **363 495 €**
- Fonds de compensation de TVA : **330 000 €**
- Taxe aménagement : **170 000 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **2 185 249 €**
- Opérations de transfert entre sections (Amortissements) : **179 515 €**
- Produit des cessions : **175 000 €**
- Résultat 2018 reporté par anticipation : **3 429 167 €**



Il est à noter également :

- que le niveau d'endettement de la Commune au 01/01/2018 était de 629,90 €/habitant, qu'en 2019 il est de 1 401,63 €/habitant et devrait être au 1er janvier 2020 de 1 146,45 €/habitant dès qu'une partie de l'emprunt relais sera remboursé. Ce niveau d'endettement est tout à fait acceptable. A noter également qu'en 2021 des emprunts s'éteindront.
- que les taux d'imposition 2019 n'augmenteront pas.

## BUDGET EAU

En 2019, la part communale en ce qui concerne le prix de l'eau ne sera pas augmentée.

Les crédits disponibles s'élèvent à 880 000 €. Pour 2019, la Commune a programmé les travaux suivants :

- Pompe remplacement forage pour liaison Peïcal : **100 000 €**
- Surpresseur Des Chênes : **30 000 €**
- Surpresseur Peïcal : **20 000 €**
- Liaison la Croix – Le puits de Maurin : **300 000 €**
- Extension des Eyssares : **35 000 €**

## BUDGET ASSAINISSEMENT

En 2019, la part communale en ce qui concerne l'assainissement ne sera pas augmentée.

Les crédits disponibles s'élèvent à **207 000 €**.

Pour 2019, la Commune a programmé les travaux suivants :

- Extension Eyssares : **120 000 €**
- PUP Bois Routs : **48 000 €**

## Les 2 derniers platanes de la Place de la Victoire ne sont plus...

En effet le 29 mars dernier, une branche du platane situé à côté de l'abribus de la place s'est brutalement cassée et a gravement endommagé 2 véhicules en stationnement sur le parking.

L'avenue de la Gare et le parking ont été rapidement dégagés, et les 2 arbres restants ont été abattus dans les jours qui ont suivi afin d'éviter un nouveau drame.

Au cours des ans, ces vieux arbres urbains ont souffert de la sécheresse, de la chaleur, des heurts et même du feu. Certains sujets ont développé des pathologies. Des champignons, s'attaquant aux arbres affaiblis, entre autres le Phellin, les ont colonisés, ce qui est à l'origine de nombreuses fractures de branches.

Tous les arbres de la Commune avait fait l'objet d'une expertise qui devait se renouveler en fin d'année, et ces deux arbres n'avaient pas eu l'obligation d'abattage.

A quelques jours de la foire de Printemps où se pressent des dizaines d'exposants et des centaines de visiteurs et à quelques heures du passage du bus prenant en charge de

nombreux collégiens : le pire a été évité.

Depuis cet accident un état des lieux a été établi sur tous les platanes de la commune. Il découle du rapport d'expertise de l'Office National des Forêts que des platanes doivent être abattus et d'autres amputés d'une ou plusieurs branches. De façon à répondre aux contraintes de la sécurité publique, les travaux les plus urgents ont été commencés sans attendre.

Un arbre a été abattu à la crèche les « P'tits Loups » et 10 arbres ont été jugés dangereux et mis en sécurité sans abattage (élagage de la tête et attente de la repousse) mais sous haute surveillance.

Les souches seront maintenues de façon à permettre l'émergence de rejets dont les plus beaux et les plus droits seront conservés. Au terme de quelques années de sélection un nouveau spécimen totalement sain pourra se développer qui sera génétiquement le même que l'arbre abattu.

Certains ont dit : quelle honte d'abattre de si beaux arbres.... D'autres ont dit : mais c'était évident qu'ils allaient se casser...

Ce qui est sûr c'est que maintenant ils ne feront plus parler d'eux, la Municipalité a choisi la prévoyance et la sécurité mais certainement pas l'inconscience.

A la place des mots voici les photos.



## Les Canaux du Plan et des Vignarets

Depuis des temps immémoriaux les habitants de Trans en Provence ont su mettre à profit la situation du village pour utiliser les eaux de la Nartuby et de son affluent La Foux. Des écrits mentionnent la présence de moulins, donc de canaux les alimentant, dès le XIV<sup>ème</sup> siècle. Plus près de nous, un arrêté préfectoral du 21 mars 1855 crée l'Association Syndicale Forcée des canaux du Plan et du Vignaret dont les pouvoirs sont étendus sur l'ensemble de la commune par un décret impérial signé par Napoléon III le 28 octobre 1863. La surface à l'arrosant couvrait alors près de 80 hectares du territoire et était consacrée au maraîchage, jardins, prairies et usage industriel. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le village comptait jusqu'à 30 installations industrielles : moulins à huile ou à farine, filatures, bouchonneries, scieries et même une centrale électrique. Peu à peu, ces installations ont disparu et il ne reste pratiquement rien de ce patrimoine ; seuls les deux réseaux de canaux subsistent.

De nos jours, l'urbanisation et la création de surfaces commerciales ont profondément modifié le contexte d'usage de l'eau ; celle-ci sert désormais plus à arroser des jardins d'agrément que des cultures vivrières. Il n'en demeure pas moins que le réseau doit être entretenu et des règles de bon sens doivent être respectées pour que tout le monde puisse bénéficier de cette richesse. Le conseil d'administration de l'association détermine les travaux nécessaires au maintien du bon écoulement du débit dans les canaux principaux : curages, entretien des berges et



des vannes. Les riverains ont des droits et des devoirs ; ils sont tenus d'enlever arbres, buissons, branches et souches qui forment saillie sur la ligne des berges et retirer les embâcles qui pourraient se former à leur endroit ; il convient d'éviter de laisser partir dans le canal les branches et feuillages résultant de la taille des haies. La manœuvre des vannes de décharge est de la seule responsabilité du garde rivière ou des administrateurs de l'ASF. Il est interdit aux riverains de pratiquer des coupures ou autres moyens de dérivations dans les canaux, ceux-ci portant préjudice aux utilisateurs en aval. Pour les mêmes raisons, il est recommandé de ne détourner que le débit nécessaire à l'irrigation de la parcelle et cela sur une durée limitée ; un débit résiduel doit être maintenu dans le canal. Nous rappelons qu'il est en outre interdit de rejeter des eaux usées ou chargées de matières toxiques ainsi que de déverser des eaux de piscine dans le canal ; ces pratiques constituent une infraction à l'article L211-2 du Code de l'Environnement. De même la mise en place de dispositifs détournant de façon permanente le débit est interdit ; les martelières ne doivent être placées dans le canal principal que durant le temps nécessaire à l'arrosage. En application de la Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques et du Code de l'Environnement, nous devons avoir conscience de la nécessité de préserver la ressource et nous faisons appel au civisme de tous.

Des travaux de réhabilitation de certains secteurs des canaux seront entrepris avec le soutien du Syndicat Mixte de l'Argens et l'Agence de l'Eau, tant sur le canal du Plan que sur le canal des Vignarets. Toutefois pour préserver ce bien commun, nous souhaitons initier des journées conviviales d'entretien du réseau de canaux, quartier par quartier, sur la base, bien sûr, du volontariat.

*Le conseil d'administration de l'ASF.*

## LE C.C.F.F. EN FORMATION

L'association des bénévoles des Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF) du Var compte environ 5 500 membres. C'est probablement la plus grosse association du département. Et bien que bénévoles, les membres sont tenus de participer à des journées de formation, qui se déroulent pendant la période la moins soumise à leurs interventions pour préparer la saison. Tous les ans, 2 volontaires de plus de 100 communes y participent. Cette formation sur 4 jours tant théorique que pratique prépare les bénévoles à leurs missions et aux règles de sécurité et de conduite à tenir.

Une session a eu lieu en mars à la salle polyvalente de la commune.

Ces formations sont d'une grande utilité pour notre vingtaine de bénévoles qui surveillent sans relâche nos mas

sifs et patrouillent tout l'été (de juillet à août voire plus si la météo est défavorable).

Ces hommes orange sont souvent aussi sur les manifestations à risques telles que la surveillance des barbecues lors des apéritifs de quartiers ou les grandes manifestations au cœur du village pour renforcer la sécurité.



# Groupes Politiques

Nicolas MISSUD

**Notre parti c'est TRANS**



Le dernier conseil municipal était notamment consacré au budget. La priorité sera de finaliser les travaux de construction de la nouvelle école maternelle. L'année 2019 démarre sous les meilleurs auspices puisque que vous avez pu remarquer l'avancée du chantier. Nos petits feront bientôt leur première rentrée dans leur école toute neuve.

Malgré le gros emprunt consacré au financement de l'école et malgré une conjoncture difficile, j'ai le plaisir de constater la bonne santé financière de notre commune sans augmentation des impôts locaux. Avec mon groupe minoritaire, j'ai voté « Pour » les trois budgets (commune, eau, assainissement) qui nous ont semblé aller dans le bon sens, notamment dans l'intérêt des transians. Notre présence en commission des finances nous a permis de constater les efforts en matière de gaspillage et la volonté d'investir en cette période difficile pour les communes.

Le printemps annonce le début des festivités, durant lesquelles nous pouvons être tous acteurs. Je remercie d'avance toutes celles et ceux qui vont œuvrer pour nous divertir, tous les bénévoles qui prennent de leur temps pour faire briller notre commune. Souvent nous faisons référence au passé où la vie semblait plus belle et où chaque manifestation réunissait tant de monde. Changeons nos habitudes et réinvestissons le centre ville, faisons l'effort de visiter nos commerces, faisons connaître notre village unique. Tous ensemble unis, nous pouvons et nous devons retrouver l'ambiance d'antan. L'été arrive, avec la crainte d'une nouvelle sécheresse. A titre personnel, je pense que les communes auront un rôle primordial concernant le dérèglement climatique. L'écologie est la problématique mondiale. Je reste persuadé que les communes peuvent être un acteur majeur en terme de « BIO » et que de nombreuses idées peuvent être réalisées (compost, poules, partenariat avec la cantine scolaire, ...) pour le bien-être de tous.

Avec 5906 habitants au dernier recensement, Trans doit continuer à préparer l'avenir et agir dans tous les domaines (Requalification du centre-ville, commerces, stationnement, tourisme...). Je reste convaincu que tous ensemble, unis, nous ferons de Trans un village phare de la Dracénie.

Sophie ANTON

**Un avenir pour tous**



*Non communiqué*

# Agenda

## Commémorations

### **Mercredi 8 Mai 2019 :**

Cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 et journée de l'Europe  
10h30 : messe en l'Eglise de Trans  
11h45 : rassemblement Place de l'Hôtel de Ville, discours et dépôts de gerbes au Monument aux Morts

### **Samedi 8 Juin 2019 :**

Cérémonie commémorative de la Journée nationale du souvenir des soldats français morts pour la France en Indochine à 11h, place de la Victoire

### **Mardi 18 Juin 2019 :**

Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin 1940 par le Général de Gaulle à 11h, place de la Victoire

### **Vendredi 16 Août 2019 :**

Cérémonie commémorative de la Libération de Trans en Provence à 18h, place du 16 août 1944

## Festivités

Une brochure (à détacher) du programme des festivités est incluse dans cette édition.

## Prochaines collectes de sang

### **Lundi 17 Juin 2019**

Salle Culturelle et Polyvalente, de 8h à 12h30

### **Lundi 12 Août 2019**

Salle Culturelle et Polyvalente, de 8h à 12h30



## Etat civil

### Ils se sont dit « OUI »

Le 19/01/2019 Jean-Marie ZIMERMANN et Rabia RHAIB  
Le 02/03/2019 Mohammed ZAGOUGUI et Nadia EL KOUDSSI

### Ils sont nés

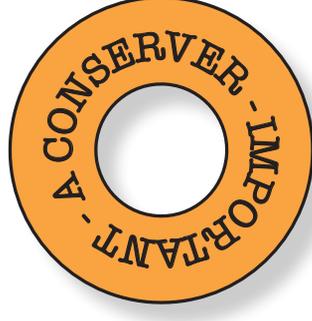
Le 23/12/2018 Kiara, Sonia, Sylvie, Maria BARBEIRO CARREIRA  
Le 07/01/2019 LyLou, Aline, Chantal, Adèle ROYER  
Le 07/01/2019 Lyna, Liliana, Katalin SAEYS AZZOPARDI  
Le 14/01/2019 Tony, Guy, Yvan MAHIQUÈS RINAUDO  
Le 15/01/2019 Mila, Vally, Véronique ANDRE  
Le 18/01/2019 Elisa, Evelynne, Isa, Paule THIERRY MANGERET  
Le 20/01/2019 Valentine, Annick, Mireille ROUX  
Le 21/01/2019 Célestine, Madeleine, Amandine COULON  
Le 26/01/2019 Angélo, Paolo, Christophe PERRIN  
Le 28/01/2019 Vitoria, Manuela, Guilherma CARVALHO SAGE  
Le 27/08/2019 Kenan, Miguel, Morgane BONTEMPS DESINTOBIN  
Le 01/03/2019 Mia, Rose LEPHILIPPONNAT WILLIAMS  
Le 11/03/2019 Anna, Virginie, Laëtitia ROUSSEL  
Le 12/03/2019 Naël, Georges, Fernand CADROT  
Le 22/03/2019 Ilyana, Léanna, Angéline ROSE  
Le 29/03/2019 Lysie, Michèle RUIS  
Le 31/03/2019 Gabriele, Roberto, Philippe PECCI

### Ils nous ont quittés

Le 30/12/2018 Robert FELICES  
Le 30/12/2018 Judith HILDEBRAND  
Le 01/01/2019 Thierry JALBERT  
Le 04/01/2019 André JOLY  
Le 07/01/2019 Charlotte MAUNY  
Le 12/01/2019 Angèle YAGHLEKDJIAN, née NOCENTI  
Le 13/01/2019 Nathalie CONDAMINE, née PERTON  
Le 14/01/2019 Raymond GROSEIL  
Le 18/01/2019 Kévin ARNEODO  
Le 19/01/2019 Claude GILLET  
Le 20/01/2019 Pierre ROUVIER  
Le 28/01/2019 Dominique GAILLARD  
Le 01/02/2019 Alphonse ROMERA SEREZO  
Le 02/02/2019 Véronique MER  
Le 02/02/2019 Roger LECA  
Le 07/02/2019 Francis BENAÏM  
Le 12/02/2019 Jean LUVERA  
Le 12/02/2019 André CORBIN  
Le 16/02/2019 Marcel MILLE  
Le 01/03/2019 Emilia PEREZ, née SELVA  
Le 05/03/2019 Bernard MÉDOT  
Le 06/03/2019 Mariette LACOMBLEZ, née MADOUX  
Le 09/03/2019 Thierry SANTURETTE  
Le 24/03/2019 Daniel HAENN  
Le 01/04/2019 Fabien THOMAS

# Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)



DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)		INTERDIT												
		TOLÉRÉ			INTERDIT									
En tout lieu du département	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Incinerer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT											
		Jeter des objets en ignition	INTERDIT											
Fumer		TOLÉRÉ												
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC		INTERDIT												
		Porter ou allumer du feu	INTERDIT											
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinerer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	1/01	31/01	1/02	31/03	1/04	31/05	1/06	30/09	1/10	31/12		
			POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE
			POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE
			POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE
A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Écuber (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT						1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h 			2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air		
		POSSIBLE	INTERDIT						1 INTERDIT			2 INTERDIT		
Allumer des feux de cuisson ou d'artifice		POSSIBLE sauf si 1						POSSIBLE sauf si 1						

△ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.

△ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.

△ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

**POSSIBLE sauf si 1 ou 2** et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écofeu), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : [www.atmopaca.org](http://www.atmopaca.org))

Informations et imprimés sur le site internet : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)